

Les données personnelles recueillies par la Caisse Régionale au cours de la relation bancaire conformément aux finalités convenues peuvent, à l'occasion de diverses opérations, faire l'objet d'un transfert vers un pays membre ou non de l'Union européenne. Dans le cadre d'un transfert vers un pays non membre de l'Union européenne, des garanties assurant la protection et la sécurité de ces données ont été mises en place.

2 – Secret professionnel

Les opérations et les données personnelles sont couvertes par le secret professionnel auquel la Caisse Régionale est tenue. Toutefois, pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires, la Caisse Régionale est parfois tenue de communiquer des informations aux autorités judiciaires ou administratives légalement habilitées. Ainsi, par exemple, certaines informations doivent être adressées à l'administration fiscale (déclaration des ouvertures de comptes, déclaration de revenus de capitaux mobiliers) ou encore à la Banque de France (fichier des interdictions bancaires, fichier des incidents de remboursement de crédit). En outre, vous autorisez expressément la Caisse Régionale à partager les données vous concernant et leurs mises à jour avec les tiers suivants :

- a) l'organe central du Groupe Crédit Agricole, tel que défini par le Code monétaire et financier, afin que celui-ci puisse satisfaire, au bénéfice de l'ensemble du Groupe, à ses obligations légales et réglementaires, notamment en matière de déclarations prudentielles auprès de toute autorité ou tout régulateur compétent ;
- b) toute entité du Groupe Crédit Agricole, à des fins de prospection commerciale ou de conclusion de contrats,
- c) les médiateurs, auxiliaires de justice et officiers ministériels dans le cadre de leurs missions de recouvrement de créances, ainsi que les personnes intervenant dans le cadre de la cession ou du transfert de créances ou de contrats ;
- d) les bénéficiaires de virement de fonds et à leur prestataire de service de paiement à des fins de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et dans le respect de la réglementation en matière d'embargos et de sanctions internationales ;
- e) les partenaires de la Caisse Régionale, pour vous permettre de bénéficier des avantages du partenariat auquel elle a adhéré, le cas échéant, et ce dans le cadre exclusif des accords de partenariat ;
- f) les sociétés du Groupe Crédit Agricole chargées de la gestion ou de la prévention de risques opérationnels (évaluation du risque, sécurité et prévention des impayés et de la fraude, lutte contre le blanchiment des capitaux...) au bénéfice de l'ensemble des entités du Groupe ;
- g) toute entité du Groupe Crédit Agricole en cas de mise en commun de moyens ou de regroupement de sociétés afin de permettre à ces entités de réaliser les missions faisant l'objet de cette mise en commun ;
- h) les sous-traitants de la Caisse Régionale et notamment ceux participant à la gestion des produits ou services et à l'offre de produits bancaires ou financiers, et ce pour les seuls besoins des travaux de sous-traitance ;
- i) Crédit Agricole SA ou toute entité du Groupe, et leurs sous-traitants, dans le cadre de la mise en place de systèmes informatisés d'analyse des données des clients des entités du Groupe Crédit Agricole ayant pour objet l'élaboration et/ou l'utilisation de modèles algorithmiques prédictifs, notamment de notation (« scoring »), avec comme finalités (i) la passation, la gestion et l'exécution de contrats relatifs à des produits bancaires et/ ou assurantiels, (ii) l'amélioration des services qui vous sont rendus et l'adéquation des produits bancaires et/ou assurantiels qui vous sont proposés, (iii) l'élaboration de statistiques et d'études actuarielles et simulations relatives aux contrats conclus avec la banque et (iv) la lutte contre la fraude ;
- (j) Vous autorisez également la Caisse Régionale à communiquer vos coordonnées personnelles (dans la limite de ce qui est nécessaire à l'enquête) à des instituts d'enquêtes ou de sondages, agissant pour le compte exclusif de la Caisse Régionale, à des fins statistiques, sachant qu'il n'est pas tenu de répondre à leurs sollicitations et que ses données sont détruites après traitement.

FRAIS :

L'emprunteur donne tous pouvoirs au PRETEUR à l'effet de régler, par le débit de son compte, les frais rendus nécessaires par suite de l'établissement du présent avenant émis le 02/09/2025 dont, en l'occurrence 113,70 € de frais de dossier.

SIGNATURE DU PRETEUR

Référence des prêts : 00003103763

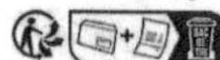
Représenté(e) par ISABELLE GUIGUE, Responsable de Sous-Unité
Service Gestion Vie des Prêts



Initiales emprunteur : 

B.F

Page 3/4



SCP HERBET
BP 10 006
46120 LACAPELLE-MARIVAL

Dossier suivi par Maryline LARRIBE Ligne directe: 05.65.40.40.20 maryline.larribe.46030@notaires.fr	VENTE GAEC DE LE RENGUE / BLADOU Frédéric 1013994 /PH /ML
--	--

Immeuble situé Lieu-dit "Pech d'Amont", "Combe Longue", LABATHUDE
Cadastré :

Section	N°	Lieudit	Surface	Nature
AI	121	"Pech d'Amont"	00 ha 02 a 30 ca	S
AI	124	"Combe Longue"	00 ha 04 a 51 ca	S
AI	125	"Combe Longue"	00 ha 01 a 54 ca	S

Appartenant à :

La Société dénommée GAEC DE LA RENGUE, Groupement Agricole d'Exploitation en Commun au capital de 204750 €, dont le siège est à SAINTE-COLOMBE (46120), identifiée au SIREN sous le numéro 340158997 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CAHORS.

DEMANDE GENERALE DE RENSEIGNEMENTS SUR LE BIEN IMMOBILIER

Nature des dispositions d'urbanismes applicables	OUI	NON
- Règlement National d'Urbanisme (R.N.U.) ?	☐	☐
- Existe-t-il sur votre commune une Carte Communale ?	☒	☐
Si oui, dans quelle zone se trouve l'immeuble ?	☐	☐
⇒ secteur où les constructions sont autorisées	☐	☒
⇒ secteur où les constructions ne sont pas admises ?	☒	☐
- Votre commune est-elle dotée d'un Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) ?	☐	☐
Si oui, dans quelle zone se trouve l'immeuble ?	☐	☐
- Votre POS est-il mis en révision	☐	☐
- Votre commune est-elle dotée d'un Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) ?	☐	☐
Si oui, dans quelle zone se trouve l'immeuble ?	☐	☐
- Coefficient d'Occupation des Sols (C.O.S.) (s'il en existe un pour la zone concernée)	☐	☒
Si oui, quel est son taux :	☐	☒
- Plafond Légal de Densité (P.L.D.) (s'il existait au 31/12/1999 et s'il n'a pas été supprimé depuis)	☐	☒
Si oui, quel est son taux :	☐	☒

Droits de préemption	OUI	NON
- Ce bien se trouve-t-il inclus dans une zone de Droit de Préemption Urbain (D.P.U.) ?	☐	☒
Si oui, s'agit-il d'un : D.P.U. simple ?	☐	☐